

LISTE DES SERVICES

OFFERTS AUX MEMBRES CONJOINTS

CLD-TOURISME JACQUES-CARTIER / OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC (OTQ)

- Inscription gratuite et/ou prioritaire des membres dans les publications ou certaines sections des publications officielles de l'OTQ, en tenant compte de la clientèle visée par la publication et du produit offert par les membres.
- Inscription gratuite dans la majorité des outils promotionnels du CLD-Tourisme Jacques-Cartier.
- Participation aux programmes à frais partagés gérés par l'OTQ pour le Ministère du Tourisme comprenant notamment la publicité et la promotion coopérative.
- Promotion du produit régional dans diverses publications s'adressant à des clientèles spécifiques, telles *Géo Plein Air, Voilà Québec, Journal de Montréal, Voir, La Presse, Le Soleil, etc.*
- Priorité de participation aux activités de l'OTQ et du CLD-Tourisme Jacques-Cartier, selon la procédure établie : congrès et expositions, bourses de voyages, tournées de familiarisation organisées pour les générateurs de flux touristique (réceptifs, grossistes, journalistes et autres).
- Identification appropriée remise à chacun des membres confirmant son adhésion à l'OTQ et au CLD-Tourisme Jacques-Cartier.
- Mise à la disposition des membres de certaines listes, cassettes vidéo, matériel promotionnel, moyennant des frais minimaux dans certains cas.
- Étalage des dépliants promotionnels dans les bureaux d'information touristique de l'OTQ (un espace de présentoir de 4" X 9" gratuit est disponible par membre) et dans le réseau d'accueil de la MRC de La Jacques-Cartier.
- Inscription gratuite sur le site Internet de Tourisme Jacques-Cartier (hyperlien vers votre site).
- Services-conseils assurés par la permanence du CLD de La Jacques-Cartier et celle de l'OTQ.
- Priorités et tarifs préférentiels pour les placements publicitaires dans les brochures de l'OTQ et/ou du CLD-Tourisme Jacques-Cartier.
- Distribution sur demande de la liste de contacts effectués par le CLD-Tourisme Jacques-Cartier et l'OTQ auprès des multiplicateurs et générateurs de flux en matière de tourisme d'agrément et d'affaires.

- Représentation lors de bourses touristiques auprès d'acheteurs (voyagistes et agents de voyages) et de générateurs de groupes (grossistes) au niveau régional, national et international.
- Suivi personnalisé avec les acheteurs internationaux rencontrés lors de salons auxquels participe le CLD-Tourisme Jacques-Cartier.
- Envois des listes des acheteurs rencontrés par CLD-Tourisme Jacques-Cartier lors de bourses touristiques avec description complète (type d'acheteurs, clientèles, produits recherchés).
- Exclusivité de représentation des membres lors d'activités de promotion à l'extérieur du territoire effectuées par l'OTQ.
- Représentation de la région lors d'activités de promotion à l'extérieur du territoire effectuées par le CLD-Tourisme Jacques-Cartier.
- Liste des congrès abrégée, salons et voyages-motivation confirmés auprès des établissements hôteliers situés sur le territoire de l'OTQ.
- Listes variées dont celles des voyagistes (tour operator) du Québec, de l'Ontario, des marchés français et autres.
- Accès à l'*Enveloppe Touristique Jacques-Cartier* pour des projets novateurs de concertation touristique.
- La seule organisation touristique de la MRC de La Jacques-Cartier ayant un protocole d'entente avec l'OTQ et ayant droit de vote au conseil d'administration de l'OTQ.
- Avantage de faire partie du réseau touristique de la MRC de La Jacques-Cartier (plus de 60 entreprises) et de la région de Québec (plus de 1000 entreprises).
- Avantage de pouvoir siéger sur un conseil d'administration représentatif du milieu.

N.B. Certains des services énumérés précédemment peuvent ne pas s'appliquer à votre entreprise. Le CLD-Tourisme Jacques-Cartier et l'OTQ se réservent le droit d'en juger la pertinence.

SERVICES SPÉCIFIQUES AUX VOLETS SUIVANTS :

Volet Restauration :

- Inscription dans le Guide des restaurants de la région de Québec;
- Inscription dans le Guide des planificateurs (si 49 places et plus).

Volet Hébergement :

- Inscription dans le Guide des planificateurs (si 22 chambres ou plus);
- Pour les établissements assujettis à la loi 76, accumulation de crédit marketing pouvant être utilisé dans le cadre d'activités de l'OTQ;
- **Vous devez détenir un permis de votre municipalité, un permis de la Direction de la qualité des services touristiques et être classifié par Hébergement Québec (CITQ ou Camping-Québec dans le cas des terrains de camping).**

Volet Magasinage :

- Inscription dans le Guide touristique de la région de Québec (pour les galeries d'art et centres commerciaux uniquement).

Volet Attrait touristique :

- Possibilité de s'inscrire au service de ventes de prestations touristiques.

Volet Tours de ville et Croisières :

- Possibilité de s'inscrire au service de ventes de prestations touristiques.

Volet Organismes professionnels de congrès et Agence de tourisme réceptif

- Un organisateur professionnel de congrès offre un large éventail de services relatifs à la planification d'événements et de congrès. Comme l'organisateur professionnel de congrès ne paie pas de factures au nom de ses clients, il n'est pas obligé de détenir un permis de l'Office de la protection du consommateur du Québec. Les services comprennent : réservation de chambres, inscription des délégué(e)s et congressistes, coordination des activités sociales, promotion et publicité d'événements, conférenciers invités, budget et gestion, expositions commerciales, service de secrétariat, service de navette, activités sociales pour conjoint(e)s.
- Une agence de tourisme réceptif doit détenir un permis émis par l'Office de la protection du consommateur du Québec. Ce permis assure la protection de tous les clients de la province de Québec. Un groupe qui choisi d'ouvrir un compte bancaire au Québec pour faciliter ses transactions monétaires en prévision d'un congrès ou d'un événement jouit de la même protection qu'un résident de la province. Les agences membres de l'Office sont détentrices d'un permis du Québec. Une agence de tourisme réceptif vous offre les services suivants : réservation de chambres, inscription des délégué(e)s, coordination des activités sociales et récréatives, promotion et publicité d'événements, gestion des expositions, service de secrétariat de congrès, service de navette, planification de programme pour conjoint(e)s, transferts aéroportuaires, circuits pré- et post-congrès, service de voyages motivation, réservations de billets d'avion.
* Obtention de suivi de vente sur demande selon évaluation du département Promotion et ventes.

N.B. Certains des services énumérés précédemment peuvent ne pas s'appliquer à votre entreprise. Le CLD–Tourisme Jacques-Cartier et l'OTQ se réservent le droit d'en juger la pertinence.